

bution de l'argent destiné aux reconstructions du pont, en avait détourné une partie à son profit (1).

Sur les ordres du Pape, l'abbé d'Ainay, le prieur de Saint-Irénée et un sacristain de Saint-Paul, constitués en commission spéciale, vérifièrent les comptes de l'abbé de la Chassagne, et durent remettre, entre les mains des conseillers de la ville, l'argent qu'ils auraient pu trouver et qui resterait entre leurs mains après avoir terminé leur vérification.

Enfin il est certain qu'en 1475, ce pont était entièrement construit, soit en charpente, soit en maçonnerie, car, Louis XI, venant alors à Lyon, fut obligé de s'arrêter au faubourg de la Guillotière et d'y coucher dans une maison connue sous le nom de l'Hôtel de la Table-Ronde, parce que l'une des arches du pont venait d'être emportée par la rapidité du fleuve qui avait débordé (2).

Le droit de passage accordé sur ce pont fut longtemps la source et la cause de taxes nombreuses et de diverses natures. En 1320, l'archevêque Guillaume de Sure prétendit avoir le droit de prélever, tous les ans, depuis le 24 juin jusqu'au 28 août, c'est-à-dire depuis la fête de saint Jean-Baptiste jusqu'à la fête de saint Julien, une certaine somme sur chaque bête, chargée de fruits ou de blé, qui entraînait dans la ville par la porte du Pont-du-Rhône.

En 1458, les consuls ayant donné leurs soins à l'achèvement de ce pont, y établirent un droit d'entrée et de sortie, auquel nulle personne ne pouvait se soustraire

(1) Histoire de Lyon, par Poullin de Lumina.

(2) Histoire de Lyon, par Colonia.

Histoire de Lyon, par Poullin de Lumina.